



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

**Objet de la délibération**

**ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE LABELLISATION CIT'ERGIE**

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2018.11.019**

## **ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE LABELLISATION CIT'ERGIE**

**Rapporteur : Julian PONDAVEN**

La ville d'Hennebont étant désireuse de s'inscrire dans une démarche vertueuse en matière de gestion de l'énergie à l'échelle de son territoire, elle souhaite s'engager dans la démarche portée par le label Cit'Ergie.

Ce label récompense pour 4 ans la qualité de la politique énergie climat mise en place par la collectivité. Au-delà d'un label, il s'agit avant tout d'une démarche d'amélioration continue qui va permettre à la ville d'Hennebont de mettre en place une véritable gouvernance de cette politique et de mobiliser et décloisonner les services.

De plus, cette démarche s'inscrit en parfaite cohérence avec la mise en œuvre opérationnelle du nouveau Plan climat air énergie territorial.

Trois collectivités du territoire sont intéressées pour s'inscrire dans cette démarche : Larmor-Plage, Lorient, et Lorient Agglomération. Pour ces 2 dernières, il s'agit d'un renouvellement de leur engagement dans la démarche. Elles seront, ainsi qu'Hennebont, accompagnées dans le processus par un conseiller accrédité Cit'Ergie.

Le processus se construit en quatre étapes :

- Réalisation d'un état des lieux pour évaluer le niveau de prise en compte des enjeux énergie-climat dans chaque secteur
- Elaboration du programme d'actions pluriannuel qui permet d'établir une feuille de route stratégique et opérationnelle dans chaque politique sectorielle pour 4 ans
- Audit externe en vue de la demande de labellisation
- Suivi de la mise en œuvre et des résultats

Il est prévu un groupement de commande pour retenir le même conseiller et mutualiser en partie les démarches à engager, notamment les groupes de travail de la phase état des lieux. Ceci permettra d'articuler au mieux l'ensemble des compétences villes-agglomération, augmentera la capacité d'action, la cohérence dans les actions mises en place et favorisera l'échange d'expérience. Il existe peu de références françaises d'une telle synergie.

Le nouveau référentiel s'articule autour de 60 actions réparties en 6 domaines : Planification du développement territorial / Patrimoine de la collectivité / Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets / Mobilité / Organisation interne /Coopération, communication.

Le coût de la prestation du Conseiller est estimé à 25 000 € HT pour la ville d'HENNEBONT, financé à 50% par l'Ademe.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 Juin, 27 Août et 15 octobre 2018,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ville au Quotidien et au Futur en date du 10 Octobre 2018,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de s'engager dans la démarche de labellisation Cit'Ergie.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus en dépenses au compte 617 : Etudes et Recherches.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU